

CHARTRE

La Charte éthique est un acte fondamental auquel la Résidence Hébron souscrit et s'engage, en reconnaissant des valeurs communes. La déclaration d'intentions de la Résidence reprend les 5 grands principes définis dans la charte éthique HévivA.

La direction ainsi que les collaborateurs s'engagent à respecter et appliquer les principes directeurs de la charte de l'institution visant à considérer :

➤ **Le résident comme un être humain à part entière**

- L'accueillir avec ses spécificités dans le respect de sa culture, de son système de valeurs et de ses habitudes
- Respecter ses choix et de ses droits fondamentaux
- Offrir des prestations personnalisées de qualité dans le respect de sa vie sociale et de sa sphère privée
- L'accompagner dans les différentes étapes de son projet de vie et de son capital santé, dans un esprit d'ouverture et de flexibilité

➤ **Le résident et ses proches : des partenaires à part entière**

- Établir un partenariat en les intégrant activement au projet d'accompagnement
- Accompagner et offrir un soutien dans les différentes phases de vie

➤ **La structure : un lieu accueillant et adapté**

- Développer des structures flexibles et évolutives qui correspondent à leurs besoins, qui offrent confort et sécurité et qui favorisent le maintien de l'autonomie
- Maintenir des espaces collectifs de sociabilisation, des espaces semi-privatifs et privatifs favorisant la proximité, le lien et l'intimité

➤ **L'accompagnement de qualité : des professionnels compétents et engagés**

- Promouvoir un cadre de travail où la bienfaisance et la non-discrimination sont au centre de l'accompagnement
- Offrir des prestations d'accompagnement et de soins personnalisés de qualité optimisant leur bien-être, leur confort et leur sécurité
- Dispenser en interdisciplinarité un accompagnement qui stimule et favorise le maintien et le développement leurs compétences, leurs ressources et leurs habitudes de vie.
- Répondre à leurs besoins et leurs souhaits dans le cadre de leur projet de vie



- Contribuer au maintien de son réseau social et culturel en incitant les relations à l'autre
- Dispenser des prestations de soins palliatifs généraux visant d'une part à l'accompagner dans ses différentes phases de vie et d'autre part à atténuer et soulager les symptômes physiques et psychologiques en lien avec leurs pathologies
- Coordonner un réseau de soins palliatifs spécialisés soutenant le résident et ses proches dans des situations complexes
- Développer les compétences, l'autonomie et l'esprit de collaboration notamment au travers de la formation continue, du perfectionnement professionnel et de toute autre forme de soutien et d'encadrement
- Privilégier le travail en interdisciplinarité, les approches ancrées dans la reconnaissance des ressources et compétences de chacun
- Favoriser la promotion de la santé par un climat de travail respectueux de la personnalité, de la culture et la dignité de chacun
- Promouvoir d'une part la qualité et d'autre part la sécurité en appliquant les normes légales, les recommandations et en travaillant dans un système dynamique et évolutif